

# Amendes automatiques : les agents des impôts des Bouches-du-Rhône vivent une "situation ingérable" (CGT)

Par Le Figaro.fr avec AFP | Mis à jour le 27/11/2018 à 14:54 / Publié le 27/11/2018 à 14:49

Pris pour cible par les automobilistes depuis l'augmentation des verbalisations liées aux "scans cars", véhicules qui scannent les plaques d'immatriculation, les agents des finances publiques des Bouches-du-Rhône vivent une "situation ingérable", a assuré mardi la CGT. "Incivilités, disputes, agressions, menaces de mort contre les agents de finances publiques sont quotidiennes", écrit le syndicat dans un communiqué.

» Lire aussi - [Taxe, surtaxe, contribution, redevance... Le matraquage fiscal \(discret\) du gouvernement](http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2018/02/09/31007-20180209ARTFIG00115-taxe-surtaxe-contribution-redevance8230-le-matraquage-fiscal-discret-du-gouvernement.php) (<http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2018/02/09/31007-20180209ARTFIG00115-taxe-surtaxe-contribution-redevance8230-le-matraquage-fiscal-discret-du-gouvernement.php>)

Depuis la mise en place du "forfait post-stationnement", qui remplace l'amende, les "scans cars" enregistrent des milliers de véhicules par jour. On assiste à "un engorgement avec des personnes qui attendent deux à trois heures pour effectuer des réclamations auprès de la trésorerie des amendes pour rien, puisque nous ne sommes pas compétents", a expliqué à l'AFP Philippe Laget, co-secrétaire de la CGT Finances publiques<sup>13</sup>.

"Aucun service public à Marseille ou dans les Bouches-du-Rhône ne reçoit physiquement les usagers qui souhaitent contester ou adresser une réclamation. Du coup, ils se retournent contre nous car nous sommes les seuls présents, même si nous ne sommes pas compétents pour statuer", a poursuivi Philippe Laget, déplorant "un système de verbalisation industriel sans recours amiable de proximité". L'agent évoque par exemple des titulaires handicapés d'une carte de stationnement gratuit ou encore d'anciens propriétaires de véhicules cédés qui reçoivent par courrier les forfaits post-stationnement ou encore des usagers "perdus" dans les différentes démarches à effectuer.

Les agents des finances publiques "ne sont en rien responsables des choix effectués par les communes ou intercommunalités concernant la politique tarifaire du stationnement", insiste le syndicat qui demande "aux municipalités, intercommunalités et sociétés prestataires d'assumer leur responsabilités". "Nous demandons à la ville de Marseille de réagir et de mettre en place une permanence pour recevoir les doléances, ainsi qu'un renfort des effectifs", a encore poursuivi Philippe Laget. Le 19 octobre, les représentants CGT au CHSCT avaient déposé un droit d'alerte estimant qu'il "existait une cause de danger grave et imminent pour les agents". Depuis des forces de police sont présentes à l'heure de fermeture, a ajouté auprès de l'AFP Frédéric Larrivée, co-secrétaire départemental CGT.

» Lire aussi - [Loi mobilités : encore plus de caméras pour traquer les fraudeurs](http://www.lefigaro.fr) (<http://www.lefigaro.fr>)

[/conjoncture/2018/11/25/20002-20181125ARTFIG00180-loi-mobilites-encore-plus-de-cameras-pour-traquer-les-fraudeurs.php](#)

Le Figaro.fr avec AFP